

# Ariarathès, épimélète de l'*emporion* et les magasins du Front de mer à Délos<sup>1</sup>

Claire Hasenohr

Depuis une vingtaine d'années, l'*emporion* dans la cité grecque, et plus particulièrement à Délos, a suscité un regain d'intérêt tant de la part des historiens que des archéologues<sup>2</sup>. Pourtant, l'histoire, l'organisation et la topographie de l'*emporion* délien restent très mal connus et objets de débat<sup>3</sup>. En 2005, la découverte par P. Hadzidakis d'un nouveau *sekôma* dédié par l'épimélète de l'*emporion* Ariarathès a attiré mon attention sur la zone du Front de mer, où plusieurs magasins et inscriptions mis au jour au début du xx<sup>e</sup> siècle n'avaient jamais été examinés de près : confrontés les uns aux autres, ils apportent de précieuses informations sur le port de commerce délien à l'époque athénienne.

## L'EMPORION DÉLIEN

Rappelons d'abord brièvement ce que les sources littéraires et les inscriptions nous font connaître de l'histoire et de l'organisation de l'*emporion* de Délos<sup>4</sup>. Son existence à l'abri du sanctuaire d'Apollon pourrait remonter au iv<sup>e</sup> siècle, si l'on en croit un fragment de discours d'Hypéride : H. Duchêne le met en relation avec le contrôle de l'île par Athènes, qui aurait créé à Délos un premier *emporion* sur le modèle de celui du Pirée<sup>5</sup>. À l'époque de l'Indépendance délienne (314-167 a.C.), l'*emporion* est attesté par quelques inscriptions, dont la célèbre loi sur la vente du bois et du charbon<sup>6</sup>. La surveillance du port de commerce est alors, comme celle de l'agora, aux mains de trois agoranomes, tandis que la taxe du cinquantième est affermée aux *pentekostologoï*<sup>7</sup>. Après 167, Délos devient port franc et les Athéniens reprennent le contrôle de l'île<sup>8</sup>. Selon un modèle déjà éprouvé à Athènes et au Pirée, ils répartissent désormais la surveillance des activités commerciales entre agoranomes et épimélètes de l'*emporion*. Ces magistrats sont connus par une vingtaine d'inscriptions, dont trois décrets des clérouques athéniens et diverses dédicaces<sup>9</sup> : au nombre de six dans les premières années de la clérouque (trois agoranomes et trois épimélètes de l'*emporion*), ils voient leur nombre décroître assez rapidement et à la

- 1 P. Hatzidakis, épimélète de Délos, m'a autorisée à publier le nouveau *sekôma* qu'il a découvert dans le magasin  $\gamma$  en 2005, m'en a fourni des photographies et a bien voulu relire le texte qui suit : je tiens à l'en remercier chaleureusement. J'exprime également toute ma reconnaissance à Anne Jacquemin, Pavlos Karvonis et Jean-Charles Moretti pour les discussions fructueuses que nous avons eues sur Ariarathès, les magasins du front de mer, l'*emporion* et l'agora, ainsi qu'à tous ceux qui ont bien voulu me faire part de leurs critiques et leurs idées après ma communication. Un grand merci enfin à Nathalie Aubin pour le plan de situation (fig. 1) et le dessin du *sekôma* (fig. 7) et à l'équipe de l'Atlas de Délos (notamment Jean-Charles Moretti et Myriam Fincker) pour le plan des magasins (fig. 2).
- 2 Voir notamment Bresson & Rouillard 1993 ; Duchêne 1993 ; Reger 1994 ; Duchêne & Fraisse 2001 ; Bresson 2008, 98-133.
- 3 Voir par exemple Étienne & Sablé 1995 ; Hesnard 2005 ; ainsi que la controverse concernant la loi sur la vente du bois et du charbon (*ID* 509), en dernier lieu Bresson 2008, 123 et note 103.
- 4 Les sources littéraires sont utilement réunies par Duchêne & Fraisse 2001, 135-140. Sur l'*emporion* à l'époque classique : Chankowski 2008, 299-302 et 374-376 ; à l'époque de l'Indépendance : Vial 1984, 339-346 ; Reger 1994 ; à l'époque athénienne : Roussel 1987, 179-185 et 294-302 ; Duchêne & Fraisse 2001, 133-134.
- 5 Duchêne & Fraisse 2001, 131-133. Voir cependant les réserves de V. Chankowski : Chankowski 2008, 374-376.
- 6 *ID* 509. Voir supra, note 2.
- 7 Vial 1984, 232-235 et 339-346.
- 8 Voir Habicht 1999, 271-289.
- 9 *ID* 1500, 1505, 1833, 1648, 1649, 1832, 1833, 1835, 1836, 1837, 2381 (agoranomes) et 1647, 1507, 1711, 1827, 1828, 1829, 1830, 2616 (épimélètes de l'*emporion*).

fin du II<sup>e</sup> siècle, il ne reste que deux agoranomes et un seul épimélète de l'*emporion*. Ainsi qu'on l'a souvent souligné, cette régression paraît en contradiction avec les textes littéraires et notamment Strabon, selon qui l'essor extraordinaire du port de commerce délien a suivi la destruction de Corinthe en 146 a.C.<sup>10</sup> P. Roussel en concluait qu'après la "dissolution" de la clérouquie, des représentants des communautés de marchands étrangers avaient joué un rôle auprès des magistrats athéniens et les avaient peu à peu supplantés<sup>11</sup>. Rien ne permet cependant d'étayer cette hypothèse et du fait de la nature de la documentation, constituée pour l'essentiel de dédicaces, le rôle des magistrats et le fonctionnement de l'agora et de l'*emporion* restent à peu près inconnus.

Curieusement, il en est de même pour la topographie (fig. 1). Le port et les édifices commerciaux ont certes été étudiés<sup>12</sup>, mais on ne s'est paradoxalement jamais interrogé sur la répartition des différentes activités : où se trouvaient l'agora et l'*emporion*, et sur quelles zones les agoranomes et les épimélètes de l'*emporion* assuraient-ils respectivement leur surveillance ?

À l'époque de l'Indépendance, où l'*emporion* reste modeste et où seuls trois agoranomes veillent sur l'ensemble du commerce local et d'importation, la distinction n'a peut-être pas lieu d'être. L'agora, dite aujourd'hui "agora des Déliens"<sup>13</sup>, est alors située au sud du sanctuaire et communique avec le port par un passage au milieu du Portique Sud<sup>14</sup>. À l'emplacement du Portique de Philippe et du Portique Ouest, qui ne seront pas construits avant la fin de l'Indépendance<sup>15</sup>, doivent probablement être situés les espaces de vente de l'*emporion* : c'est là en effet, dans le remblai du Portique Ouest, qu'on a découvert *in situ* la loi sur le bois et le charbon destinée à informer les importateurs de la réglementation en vigueur<sup>16</sup>.

Mais à partir de 167, les Athéniens mettent en place, parallèlement aux agoranomes, des épimélètes de l'*emporion*. À mon sens, il n'y a désormais aucune ambiguïté : chaque collège de magistrats devait avoir la responsabilité d'un commerce différent et donc assurer la surveillance de zones distinctes<sup>17</sup>. Or, au cours du II<sup>e</sup> siècle, le port se développe considérablement. De part et d'autre du bassin d'origine sont créées, grâce à l'apport de remblai, deux places : au nord, l'"agora de Théophrastos" et au sud, l'"agora des Compétaliastes"<sup>18</sup>. La date de ces travaux doit a priori être fixée aux années précédant l'épimélétat de Théophrastos (126/125 a.C.), qui fut honoré pour avoir aménagé l'agora et les *chômata* qui entourent le port<sup>19</sup>. Ainsi que l'ont montré V. Chankowski, M. Fincker et J.-Ch. Moretti<sup>20</sup>, c'est sur l'agora de Théophrastos qu'il faut situer la nouvelle agora athénienne. Mais qu'en est-il de l'*emporion* ?

Deux des inscriptions les plus anciennes nous ramènent vers le Portique de Philippe. Un décret des clérouques athéniens en l'honneur des épimélètes de l'*emporion* en 146/145 ou 145/144 a.C. a été trouvé à l'angle nord-est de cet édifice<sup>21</sup>. Les bords non travaillés de la stèle laissent supposer qu'elle était à l'origine encastrée dans un mur, or le texte préconise d'afficher la stèle dans le bureau des épimélètes de l'*emporion*. Par ailleurs, on a découvert dans la même zone une dédicace de la population de l'île à l'épimélète de l'*emporion* de 124/123<sup>22</sup>. R. Vallois et P. Roussel en avaient conclu que le bureau des épimélètes de l'*emporion* se trouvait dans cette zone et suggéraient de l'identifier avec la salle située au nord du Portique de Philippe, ouvrant sur le Portique Ouest<sup>23</sup>.

10 Str. 10.5.4.

11 Roussel 1987, 184-185.

12 Voir notamment Pàris 1916 et Duchêne & Fraisse 2001.

13 *GD* 84 : Bruneau & Ducat 2005, 258-259.

14 *GD* 4 : Bruneau & Ducat 2005, 168.

15 *GD* 3 : Bruneau & Ducat 2005, 167.

16 *ID* 509. Voir supra, note 2.

17 Bresson 2008, 99.

18 *GD* 2 et 49 : Bruneau & Ducat 2005, 163-166 et 213. Ces appellations sont modernes.

19 *ID* 1645.

20 Voir leur contribution dans ce volume, 000-000.

21 *ID* 1507.

22 *ID* 1647.

23 Roussel 1987, 180 et note 9 ; Bruneau & Ducat 2005, 167.

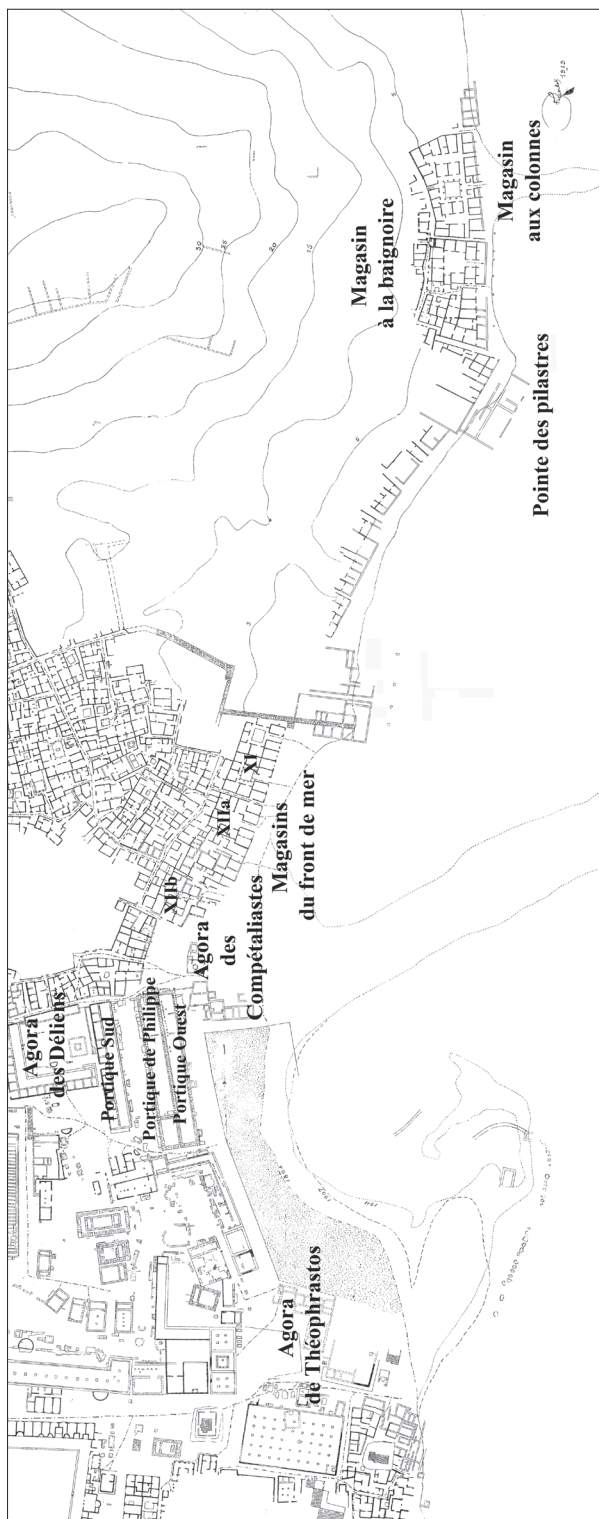


Fig. 1. Plan de situation des édifices du littoral occidental de Délos (plan de N. Aubin, d'après le plan Replat).

Si rien ne s'oppose formellement à cette hypothèse, il est clair que l'*emporion* lui-même ne peut se trouver dans le Portique Ouest, simple galerie démunie de boutiques. C'est plutôt au sud de l'agora des Compétaliastes qu'il faut le chercher : là s'échelonnent sur une distance d'environ 1 km des magasins, ouvrant sur ce que l'on a longtemps cru être un quai mais qui était en réalité une rue dominant la plage où l'on hâlait les bateaux<sup>24</sup>. Bien qu'on manque d'indices de datation absolue<sup>25</sup>, tout porte à croire que ces bâtiments furent construits à la fin du II<sup>e</sup> voire au début du I<sup>er</sup> siècle a.C. Dans cette zone, appelée "quartier marchand" par les premiers fouilleurs, personne n'a pourtant voulu reconnaître l'*emporion*. Au contraire, J. Paris affirmait à son propos : "aucun magasin n'avait une affectation exclusive : entrepôt, ou boutique de vente au détail. Tous unissaient deux destinations"<sup>26</sup>. P. Roussel aussi bien qu'H. Duchêne ont insisté sur le caractère privé de ces bâtiments, qui se seraient développés de façon chaotique, en fonction des besoins du commerce et indépendamment de toute initiative athénienne<sup>27</sup>. En fait, une étude complète de ces magasins reste à faire. Pour ma part, je ne m'intéresserai qu'aux "magasins du Front de mer", situés immédiatement au sud de l'agora des Compétaliastes, car on y trouve plusieurs indices de la présence de l'*emporion*.

### LES MAGASINS DU FRONT DE MER

Au sud de l'agora des Compétaliastes, le long de la "Rue du Front de mer", s'étendent les îlots XI et XII du quartier du théâtre (fig. 1 et 3). La façade de ces constructions a été dégagée par E. Ardaillon en 1896 et l'intérieur a été fouillé par A. Jardé en 1903<sup>28</sup>. La partie nord de l'îlot XII (dite XIIb), mal conservée et au plan très complexe à cause de nombreux remaniements tardifs, n'a pas été publiée : elle est en cours d'étude par N. Aubin et moi-même<sup>29</sup>. Le magasin  $\alpha$ , qui occupe la partie sud de l'îlot XII, et les magasins  $\beta$  et  $\gamma$ , qui constituent l'îlot XI, n'ont fait l'objet que d'un rapport d'une quinzaine de pages dans le *BCH*, 1905<sup>30</sup>.

Ces trois bâtiments ont globalement les mêmes caractéristiques (fig. 2). Ils s'organisent autour d'une cour intérieure de *c.* 100 m<sup>2</sup>, carrée, dallée de gneiss. Sur cette cour ouvrent des pièces situées au nord, à l'est et au sud ; leur surface varie de 13 à 40 m<sup>2</sup> ; certaines sont munies de fenêtres, d'autres non. À l'ouest, un vestibule sépare la cour de l'unique entrée du côté de la rue du Front de mer. Les pièces situées en façade, immenses (*c.* 30 à 35 m<sup>2</sup>), n'ouvrent pas sur la cour mais sur la rue, par de très larges portes<sup>31</sup>. Les magasins  $\alpha$ ,  $\beta$  et  $\gamma$  étaient en outre dotés d'un étage indépendant : un escalier disposant de son propre seuil, construit parallèlement au vestibule du rez-de-chaussée, donnait accès aux pièces de l'étage disposées autour de la cour ; certaines des pièces de façade ont également deux seuils, l'un pour le rez-de-chaussée et l'autre pour un escalier menant à l'étage.

Il est à peu près certain qu'un quatrième bâtiment similaire se trouvait à l'origine au nord du magasin  $\alpha$ , dans l'îlot XIIIa : en effet, sous des constructions plus récentes au plan anarchique, apparaissent des seuils de marbre blanc identiques aux précédents, qui desservaient les pièces indépendantes de la façade.

Si l'architecture de ces édifices s'apparente à celle des maisons déliennes, plusieurs éléments manquent : en premier lieu, la grande pièce de réception ("*oecus major*") normalement située au nord et desservant deux

24 *GD* 122 : Bruneau & Ducat 2005, 309.

25 Seuls les sondages réalisés par H. Duchêne à la pointe des Pilastres indiquent que les magasins auraient été construits dans la 2<sup>e</sup> moitié du II<sup>e</sup> siècle a.C. : Duchêne & Fraisse 2001, 101-106.

26 Paris 1916, 59.

27 Roussel 1987, 300-302 ; Duchêne & Fraisse 2001, 118.

28 Ardaillon 1896, 443 et pl. II-III ; Jardé 1905.

29 Voir en dernier lieu Hasenohr 2004-2005.

30 Jardé 1905.

31 Sur ces pièces polyvalentes, dont les dimensions sont très supérieures à la moyenne, voir la contribution de P. Karvonis et J.-J. Malmay dans ce volume, 000-000. La pièce 4 du magasin  $\beta$  a fait l'objet d'une étude détaillée : Karvonis et Malmay 2009 (à paraître).



Fig. 2. Les magasins du Front de mer vus du Nord en 1905 (Archives de l'EFA, cliché n° 778).

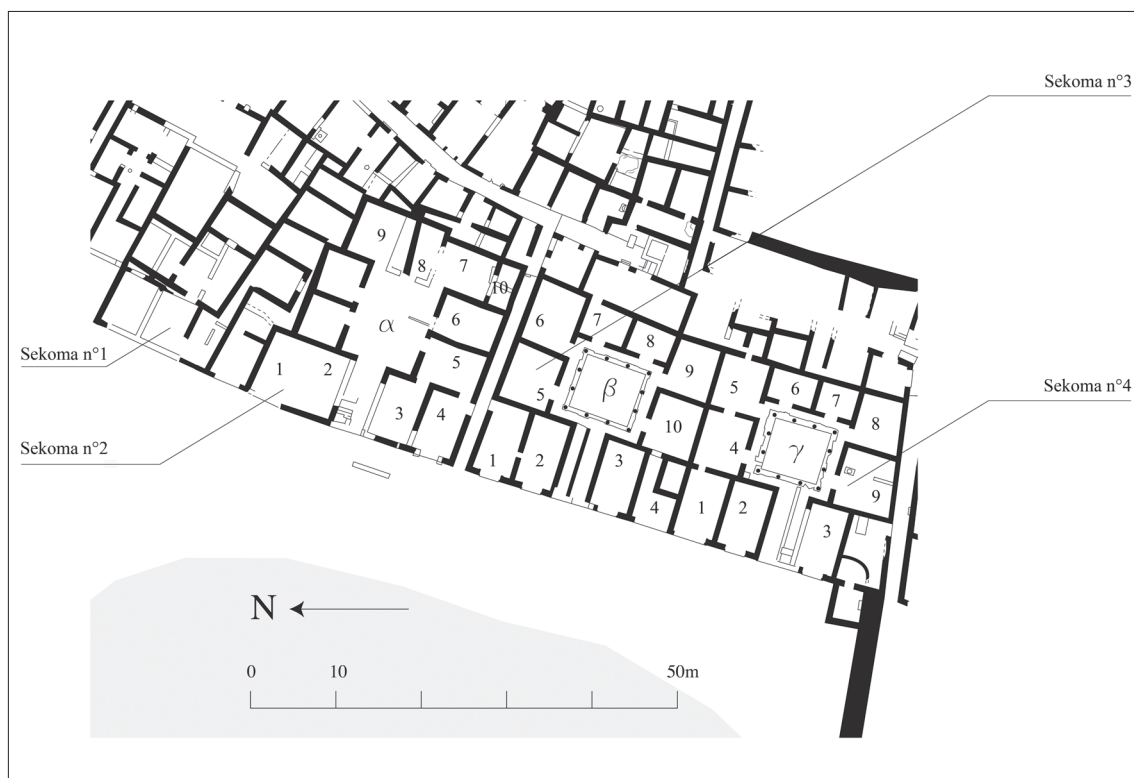


Fig. 3. Plan des magasins du Front de mer.  
Extrait du plan au 1/000 de l'Atlas de Délos (J.-Ch. Moretti dir.), en préparation.

chambres plus petites est absente ; ensuite, il n'y a ni citerne ni puits dans la cour centrale. On retrouve ces mêmes caractéristiques dans le Magasin à la baignoire et le Magasin aux colonnes situés sur la côte plus au sud<sup>32</sup> (fig. 1). En outre, il est clair qu'on a affaire à des bâtiments dont les pièces étaient prévues pour être indépendantes, avec la possibilité de les affecter à des personnes et à des usages différents. Une preuve en a été fournie par P. Karvonis et J.-J. Malmay, qui ont étudié les seuils des pièces extérieures et intérieures<sup>33</sup> : certains portent les traces de deux ou trois portes successives. Or on sait par les comptes déliens que les portes faisaient souvent partie du mobilier et étaient installées par les locataires.

Enfin, il est important de souligner les ressemblances entre les magasins  $\beta$  et  $\gamma$ . Leur plan est le même, avec des pièces de dimensions quasiment identiques. Les cours à péristyle sont dotées des mêmes colonnes de marbre blanc dressées sur des dés et surmontées des mêmes chapiteaux doriques. Les deux vestibules sont conçus de la même façon, en miroir : dans le magasin  $\beta$ , le vestibule est à droite et l'escalier d'accès à l'étage à gauche, et inversement dans le magasin  $\gamma$ . À l'extérieur, le plan et les dimensions des pièces indépendantes des deux magasins sont similaires et selon P. Karvonis et J.-J. Malmay, leurs seuils témoignent d'un système de fermeture rigoureusement identique dans leur premier état. Enfin, l'examen des murs des deux magasins montre qu'ils ont été construits d'un seul tenant : on a donc affaire à un même programme de construction, à un même commanditaire. Au contraire, le magasin  $\alpha$  se différencie des deux autres par la simplicité de sa cour centrale, sans péristyle, et la qualité globalement plus fruste de la construction.

Tous ces éléments donnent bien sûr à penser que la destination de ces bâtiments était commerciale, d'où l'appellation de "magasins" choisie par les premiers fouilleurs. Les pièces indépendantes de la façade ressemblent aux boutiques qui bordent les rues principales de la ville, avec des dimensions cependant très supérieures à la moyenne<sup>34</sup>. Quant à la cour et aux chambres qu'elle dessert, on peut a priori tout imaginer : lieux de vente, de stockage, bureaux, bâtiment associatif, etc.

#### LES *SĒKŌMATA* DES MAGASINS DU FRONT DE MER

Or dans chacun de ces magasins ont été découverts des objets particulièrement représentatifs des activités commerciales : des *sĕkŏmata*. Ces tables de marbre creusées de cavités destinées à mesurer des volumes de denrées liquides (comme l'huile ou le vin) ou sèches (comme les céréales) sont bien connues à Délos : une soixantaine a été recensée et publiée par W. Deonna en 1938<sup>35</sup>.

N° 1. Le premier *sĕkŏma*<sup>36</sup> (fig. 4), intact, a été trouvé dans la pièce b de l'îlot XIIb, dont on a vu qu'il accueillait probablement à l'origine un magasin similaire aux trois autres. Ce *sĕkŏma* est constitué d'une plaque rectangulaire de marbre mesurant 1,20 sur 0,75 m, épaisse de 0,15 m, munie de quatre pieds hauts de 0,07 m. En son centre est taillée une cavité hémisphérique d'un diamètre de 0,47 m, d'une profondeur de 0,25 m, percée d'un trou au fond. Un vase de métal s'y encastrait, comme en témoignent la rainure et les quatre mortaises destinées à le sceller au plomb. Dans l'angle antérieur gauche, une cuvette à laquelle aboutit une rigole était destinée à recueillir l'éventuel trop-plein du produit mesuré. Sur la tranche (*ID* 1847) est gravé le nom du proconsul Caius Julius César, père du dictateur, qui exerça en Asie entre 99 et 89 a.C. :

C. Julius C. f. Caesar pro. cos.

32 *GD* 122 A et B : Bruneau & Ducat 2005, 309

33 Je remercie P. Karvonis de m'avoir fourni cette information encore inédite.

34 Voir supra, note 30.

35 Deonna 1938, 167-186.

36 Deonna 1938, 175, n° 1 et pl. 500.

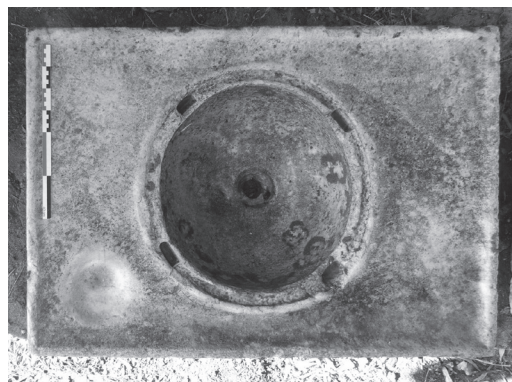


Fig. 4. Sekoma n° 1 (ID 1847) : faces antérieure et supérieure.

N° 2. Le second *sèkôma*<sup>37</sup> (fig. 5) a été mis au jour dans le magasin  $\alpha$ <sup>38</sup>. Fragmentaire, il a une épaisseur de 17 cm, une largeur de 0,68 m et une longueur restituée d'environ 1 m. Comme le précédent, il comportait une seule mesure mais il ne s'agit pas d'une cuvette de marbre : le vase de métal s'insérait dans un simple orifice d'un diamètre de *ca.* 0,48 m. Une cuvette pour le trop-plein est creusée dans l'angle antérieur gauche. Sur la tranche (ID 1827), ce *sèkôma* porte la dédicace inscrite d'un épimélète de l'*emporion*, nommé Ariarathès, à Apollon<sup>39</sup> :

Αριαράθης ἐμ[πορίου ἐπιμελητῆς]  
Ἀπό[λλωνι]

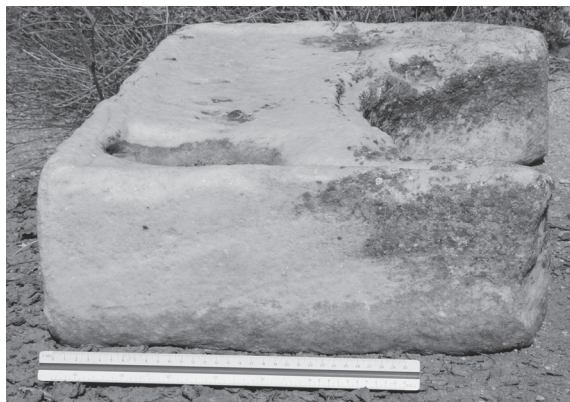


Fig. 5. Sekoma n° 2 (ID 1827) : faces antérieure et supérieure.

37 Deonna 1938, 175, n° 3 et pl. 503.

38 Le rapport de fouille ne précise pas dans quelle pièce il a été découvert. Il se trouve aujourd'hui entreposé dans la pièce 1.

39 L'inscription est restituée d'après les dédicaces qui suivent.

N° 3. Du troisième *sekôma*<sup>40</sup> (fig. 6), on a trouvé trois fragments dans la pièce 5 du magasin β. Comme le précédent, il comportait un orifice d'un diamètre de *c.* 0,50 m destiné à un vase de métal, une cuvette pour le trop-plein, et ses dimensions sont à peu près similaires (*c.* 0,95 x 0,74 m, ép. 0,16 m). Il porte exactement la même dédicace d'Ariarathès, épimélète de l'*emporion*, à Apollon (ID 1828) :

[Ἀριαρ]άθης ἐμπορί[ου] ἐ[πιμ]ελη[τῆς]  
Ἀπόλλωνι



Fig. 6. Sekoma n° 3 (ID 1828).

N° 4. Le quatrième *sekôma* (fig. 7, 8 et 9), inédit, a été découvert par P. Hadzidakis en 2005 dans la pièce 9 du magasin γ. Il est intact et ressemble étonnamment au *sekôma* 1 dédié par C. Julius César : même forme, dimensions similaires (110,5 x 0,72 m, épaisseur : 0,14 m, hauteur des pieds : 0,12 m), même calotte hémisphérique (d. 0,535 m, p. 0,29 cm) bordée d'une rainure avec quatre mortaises et même cuvette pour le trop-plein. Il porte encore une fois une dédicace d'Ariarathès, épimélète de l'*emporion*, à Apollon :

Ἀριαράθης ἐμπορίου ἐπιμελητῆς  
Ἀπόλλωνι



Fig. 7. Sekoma n° 4 (inédit) : faces antérieure (cl. P. Hadzidakis) et supérieure.



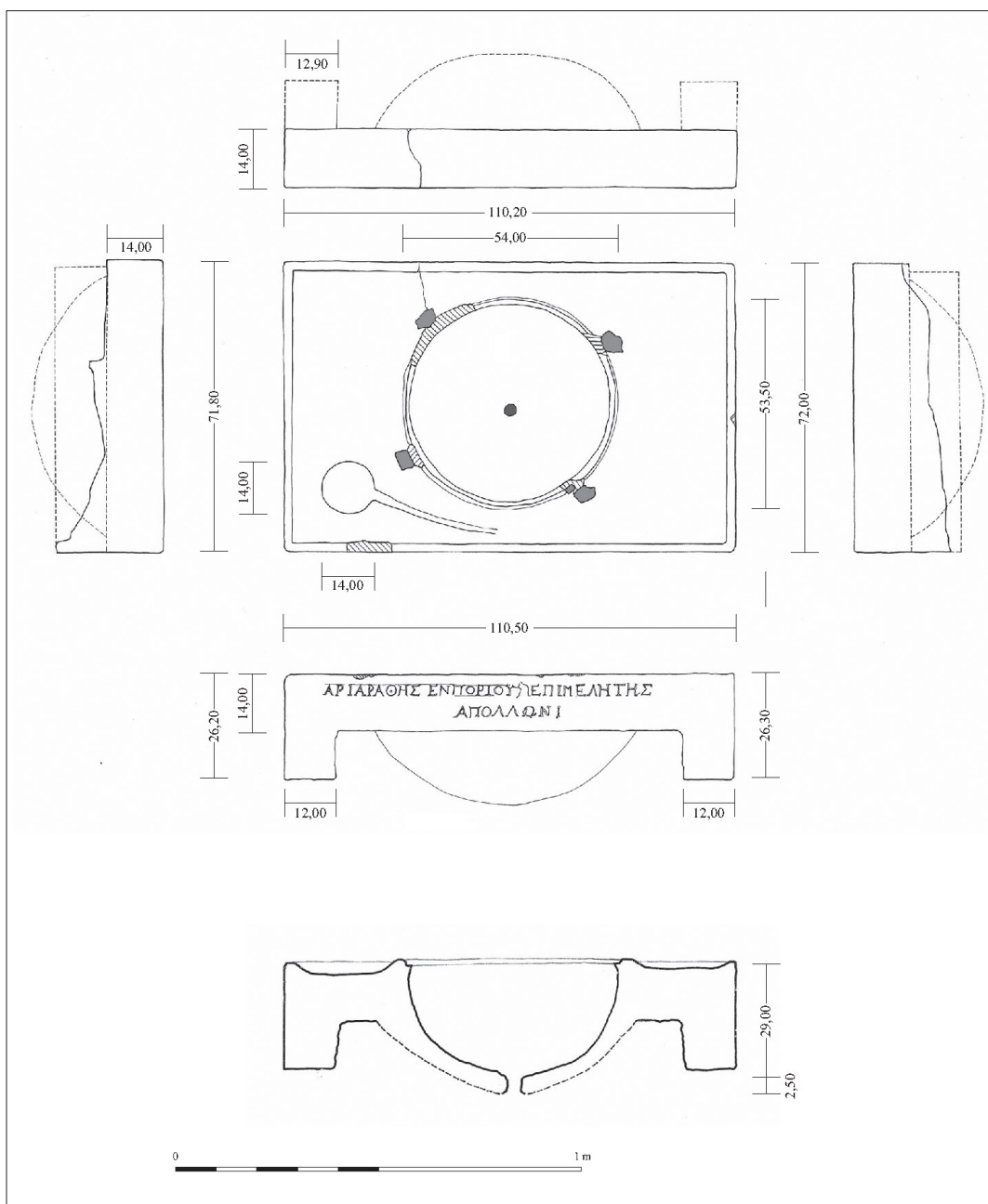


Fig. 8. Sekoma n° 4. Relevé Cl. Hasenohr, dessin N. Aubin.



Fig. 9. Le sekoma n° 4 lors de sa découverte. Cl. P. Hadzidakis.

N° 5. Il convient d'ajouter à cette liste un cinquième *sekôma* (fig. 10), qui a été trouvé remployé dans un aqueduc "au sud du téménos", donc dans la même région<sup>41</sup>. Ses dimensions sont moindres (0,62 x 0,43 m) et il comporte deux mesures, l'une d'un diamètre de 0,22 m et l'autre de 0,16 m. Mais sur la tranche (*ID* 1829), il porte une quatrième dédicace d'Ariarathès, épimélète de l'*emporion*, à Apollon :

Ἀριαράθης ἐμπορίου ἐπιμελητῆς  
Ἀπόλλωνι



Fig. 10. Sekoma n° 5 (*ID* 1829).  
Deonna 1938, pl. 515.

41 Deonna 1938, 177, n° 15 et pl. 515. Il est aujourd'hui conservé dans l'apothèque Sud du musée de Délos.

## USAGE DES *SĒKŌMATA* À MESURE UNIQUE

De nombreux indices peuvent être tirés de cette série de *sĕkŏmata* pour comprendre la fonction des magasins du front de mer et leur lien avec l'*emporion*. Mais il convient tout d'abord de voir comment ils étaient installés et quel était leur usage.

Si aucun n'a été trouvé exactement *in situ*, il est peu probable, étant donné leur poids, qu'ils aient beaucoup voyagé et il faut admettre que les quatre premiers, sinon le cinquième, proviennent des magasins du Front de mer. On ne sait malheureusement pas dans quelle position a été mis au jour le *sĕkŏma* intact de Caius Julius César (n° 1) : sur une photographie de 1905<sup>42</sup>, il apparaît calé sur des pierres, à cheval sur le mur de façade mais ce sont probablement les ouvriers qui l'ont mis dans cette position étrange. Le *sĕkŏma* n° 4 a été découvert à un niveau inférieur à celui du seuil de la porte, perpendiculairement au mur et bordé sur trois côtés par des moellons (fig. 9). Malgré l'aspect soigné de cet aménagement, il ne peut être dans sa situation d'origine. Il faut en effet restituer sous ces tables des pieds, afin de permettre au produit mesuré de s'écouler dans un récipient ou dans un sac.

Si on laisse de côté le *sĕkŏma* n° 5 dont la provenance est incertaine, on constate que les quatre *sĕkŏmata* des magasins du Front de mer sont très similaires : ils comportent une seule mesure de grande dimension, d'un diamètre de 0,47 à 0,50 m et, quand elle est taillée dans le marbre, d'une profondeur de 0,25 à 0,30 m. Tous ont une cuvette de trop-plein dans l'angle antérieur gauche. Ils sont très différents des nombreux autres *sĕkŏmata* déliens qu'a étudiés W. Deonna<sup>43</sup>. Découverts dans les habitations et boutiques des différents quartiers de Délos, ceux-ci comportent plusieurs cuvettes de dimensions variées et dont la contenance est bien moindre. Sur les cinquante-neuf *sĕkŏmata* recensés par W. Deonna, deux seulement s'apparentent aux nôtres :

– Le premier (n° 6)<sup>44</sup> provient de la cour du magasin aux colonnes, sur le Front de mer un peu plus au sud (fig. 11). Il ne porte aucune inscription. Il est à peu près carré (0,865 x 0,845 m) et creusé d'une calotte hémisphérique de marbre d'un diamètre de 0,53 m et d'une profondeur de 0,29 m. Il comporte deux cuvettes de trop-plein.

– Le second (n° 7)<sup>45</sup> a été découvert le long du soubassement du temple d'Apollon, ce qui n'est certainement pas son emplacement d'origine (fig. 12). De forme rectangulaire, long de presque 1 m, beaucoup plus épais que les autres (0,26 m), il est creusé d'un orifice circulaire de 0,51 m de diamètre. C'est le seul à ne pas disposer d'une cuvette de trop-plein. Sur la tranche est gravée une dédicace d'un épimélète de l'île à Apollon, qui indique que ce *sĕkŏma* d'un demi-médimne (soit c. 29,5 litres) était destiné au blé<sup>46</sup> :

...δη [μ]ος Διοδότου  
Μαραθώνιος ἐπιμελετῆς  
Δήλου γενόμενος σήκωμα  
σιτηροῦ ἡμεδίμνου Ἀπόλλω [νι]

42 Archives de l'EFA, cliché n° 778.

43 Deonna 1938, 167-186.

44 Deonna 1938, 175, n° 2 et pl. 504 et 507.

45 Deonna 1938, 175, n° 5 et pl. 502.

46 ID 1820.

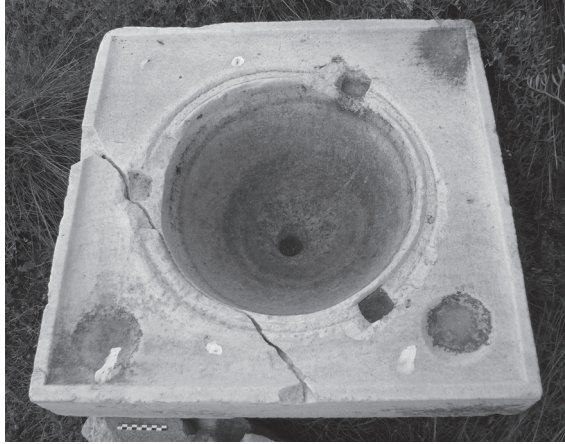


Fig. 11. Sekoma n° 6 : face supérieure.



Fig. 12. Sekoma n° 7 (ID 1820) : faces antérieure et supérieure.

Comparons ces six *sèkòmata* à mesure unique :

N°	INSCR.	PROVENANCE	TYPE	DIAM.	PROF.	VOLUME ACTUEL	VOLUME ANTIQUE
1	ID 1847	Au nord du magasin $\alpha$	Calotte hémisphérique	0,47 m	0,25 m	c. 35 l	?
4	Inédite	Magasin $\gamma$	Calotte hémisphérique	0,54 m	0,29 m	c. 39 l	?
6	-	Magasin aux colonnes	Calotte hémisphérique	0,53 m	0,29 m	c. 37,5 l (?)	?
7	ID 1820	Près du temple d'Apollon	Orifice circulaire	0,51 m	-	-	1/2 médimne (c. 29,5 l)
2	ID 1827	Magasin $\alpha$	Orifice circulaire	c. 0,49 m	-	-	?
3	ID 1828	Magasin $\beta$	Orifice circulaire	c. 0,50 m	-	-	?

Trois d'entre eux ont une calotte hémisphérique de marbre dont on peut estimer le volume. En juillet 2009, j'ai mesuré celui des *sèkômata* n° 1 (c. 35 litres) et n° 4 (c. 39 litres)<sup>47</sup>. W. Deonna avait estimé à 37,5 litres la contenance du *sekoma* n° 6<sup>48</sup>. Selon lui, cela correspondait à peu près à un mètre attique de 38,88 litres et ces *sèkômata* étaient donc destinés à des denrées liquides. Il faut cependant remarquer que les rainures bordant les calottes sont très larges et que de grosses mortaises sont disposées le long de ces rainures : il est probable qu'elles logeaient des supports verticaux destinés à maintenir un vase de métal cylindrique qui s'élevait assez haut au-dessus de la calotte. En restituant ces hauts vases, on comprend que la contenance de nos trois *sèkômata* ne soit pas rigoureusement identique : ils étaient certainement destinés à mesurer des volumes bien supérieurs à un mètre.

La contenance des trois *sèkômata* à orifice circulaire, dont le vase de métal a disparu, ne peut être estimée mais on constate que le diamètre de leurs orifices est similaire à celui des précédents (c. 0,50 m). Si l'on en croit la dédicace, le *sèkôma* n° 7 contenait un demi-médimne, soit 29,5 litres de blé. Selon W. Deonna, les *sèkômata* n° 2 et n° 3 devaient aussi être destinés aux céréales, mais il faut remarquer qu'ils disposent de cuvettes de trop-plein : je croirais plutôt qu'ils accueilleraient des liquides et que leur contenance était similaire à celle des *sèkômata* à calotte hémisphérique.

Dans tous les cas, qu'il s'agisse de denrées liquides ou sèches, on a affaire à des mesures de capacité importantes. Cinq d'entre elles ont été découvertes dans des magasins du Front de mer, alors que tous les *sèkômata* destinés aux petits volumes proviennent de boutiques ou d'habitations situées en ville. Ce n'est pas un hasard et il faut en conclure que les magasins du Front de mer étaient destinés au commerce de gros.

#### ARIARATHÈS ET LES MAGASINS DU FRONT DE MER

Intéressons-nous maintenant aux dédicaces gravées sur les *sèkômata* du Front de mer. Trois d'entre elles (sur les *sèkômata* n° 2, 3 et 4), auxquelles il faut ajouter celle du *sèkôma* plus petit découvert en remploi dans la même région (n° 5), émanent d'un épimélète de l'*emporion* nommé Ariarathès.

Ce personnage n'est pas connu par ailleurs à Délos, ni comme magistrat, ni comme particulier. Il faut souligner dès l'abord l'originalité de son onomastique : le nom figure quatre fois sans patronyme ni démotique. Cette anomalie est d'autant plus étonnante qu'il s'agit de dédicaces officielles, faites pendant son épimélat<sup>49</sup> : je n'en ai pas trouvé d'autre exemple dans les inscriptions de Délos. Il faut croire qu'Ariarathès était suffisamment connu pour ne pas avoir à préciser autre chose que son nom.

Il faut bien reconnaître que celui-ci est fort atypique pour un Athénien : il évoque plutôt les rois de Cappadoce. Pour cette raison, F. Durrbach et A. Jardé<sup>50</sup>, en publiant ces inscriptions, ont d'abord pensé qu'il s'agissait du roi Ariarathès V qui, avant de régner de 163 à 130, aurait suivi l'enseignement du philosophe Carnéade à Athènes en compagnie d'Attale II. On pensait alors, sur la foi d'une dédicace de l'agora, que les deux rois avaient été faits citoyens athéniens mais Christian Habicht a récemment montré que les auteurs de la dédicace en question étaient de simples particuliers<sup>51</sup>.

47 Avec l'aide de Ch. Carrato, nous les avons remplis d'eau après avoir bouché l'orifice. Ces mesures restent cependant approximatives car la position des *sèkômata* n'était pas parfaitement horizontale.

48 Nous n'avons pu vérifier cette assertion, qu'il faut considérer avec prudence dans la mesure où W. Deonna s'est trompé sur le volume du *sèkôma* n° 1 (qu'il estimait à 37,5 litres également).

49 En effet, il ne se dit pas γενόμενος, comme tous les magistrats qui offrent des équipements après leur sortie de charge.

50 Durrbach & Jardé 1905, 226, n° 85.

51 Habicht 1994 A, 194-196.

F. Durrbach est ensuite revenu sur cette hypothèse<sup>52</sup>. En effet, il existe d'autres attestations du nom d'Ariarathès à Athènes à la fin du II<sup>e</sup> et au début du I<sup>er</sup> siècle a.C., dont l'une sur les tétradrachmes stéphanéphores de 122/121<sup>53</sup>. Ce nom étranger, comme d'autres, avait donc été adopté par des citoyens athéniens.

Il est désormais tentant de l'identifier notre épimélète de l'*emporion* délien avec l'un des Ariarathès attestés à Athènes, d'autant qu'un autre indice nous fait descendre au tout début du I<sup>er</sup> siècle a.C. : ainsi que je l'ai souligné plus haut, le *sèkôma* inédit d'Ariarathès (n° 4) est en tout point semblable à celui de Caius Julius Caesar (n° 1) dont il doit être contemporain.

Il reste à comprendre pourquoi un même épimélète de l'*emporion* a dédié pendant sa charge quatre *sèkômata*, dont trois de grandes dimensions. Une explication me paraît pouvoir être avancée : dans le dernier quart du II<sup>e</sup> siècle a.C., Athènes a voté un important décret modifiant le système des poids et des mesures, dont l'objectif semble avoir été de faciliter la conversion entre les unités athéniennes et romaines<sup>54</sup>. Ce texte imposait aux magistrats concernés de faire fabriquer d'après les modèles (σύμβολα) déposés à l'Acropole, dans la tholos de l'agora, au Pirée et à Eleusis des σηκώματα pour les denrées liquides, des σηκώματα pour les denrées sèches et des poids (σταθμιά). Les magistrats devaient veiller à ce que ces poids et mesures fussent utilisés par les marchands de l'agora, des ateliers (ἐργαστήρια), des boutiques de vente au détail (καπηλεία), des boutiques de vin (οἰνώνες) et des magasins (ἀποθήκαι) et contrôler que les poids et mesures anciens ne fussent plus employés (l. 7-18). La suite du texte détaillait les nouvelles normes pour chaque produit et précisait notamment quels poids et mesures seraient utilisés à l'*emporion* (l. 29-37). La date exacte de ce décret n'est pas connue mais se trouve dans la même fourchette chronologique que nos *sèkômata* : il paraît donc vraisemblable qu'Ariarathès ait suivi à la lettre les instructions en faisant fabriquer à Délos de nouvelles tables de mesures conformes aux modèles déposés à Athènes.

De ce fait, la topographie délienne s'éclaire d'un nouveau jour : magistrat responsable de la surveillance de l'*emporion*, Ariarathès a déposé ces nouveaux *sèkômata* de grande capacité dans les lieux où se pratiquait le commerce de gros. Nous sommes donc bien, dans les magasins α, β et γ au cœur de l'*emporion* qui se poursuivait vers le sud au moins jusqu'au magasin aux colonnes.

## LES MARCHANDS D'HUILE ET DE VIN DU FRONT DE MER

Avant de conclure, il nous reste à éclairer un fait curieux : pourquoi C. Julius Caesar, proconsul d'Asie, a-t-il fait fabriquer et déposer dans un des magasins du Front de mer un *sèkôma* identique à celui d'Ariarathès, épimélète athénien de l'*emporion* ? Ce don fait manifestement suite, lui aussi, au décret athénien. Or une autre inscription latine, gravée sur une base de statue<sup>55</sup>, a été découverte devant l'une des boutiques extérieures des magasins β et γ<sup>56</sup> : c'est une dédicace des *Olearii*, les marchands d'huile italiens, au même personnage.

C. Iulio C. f. Caesar[i]  
Pro cos Olearii

Il est tentant de penser que les deux inscriptions proviennent d'un des magasins du Front de mer où les marchands d'huile italiens avaient leur siège<sup>57</sup>. Le proconsul, dont on sait par ailleurs qu'il s'est impliqué dans l'île<sup>58</sup>, aurait été le bienfaiteur des *Olearii*.

52 Durrbach 1921, 149-151.

53 Voir Habicht 1994 B, 294, qui recense les autres attestations.

54 *IG* II<sup>2</sup> 1013. Voir en dernier lieu Habicht 1997, 320-321.

55 *ID* 1712.

56 Ardaillon 1896, 443.

57 Cette hypothèse a déjà été avancée par E. Ardaillon (Ardaillon 1896, 443).

58 Une statue de lui a été érigée par les Δήλιοι qui le qualifient de patron, *ID* 1701.

Signalons enfin l'existence d'une dédicace des marchands de vin, datée par la mention de l'épimélète de l'île et de l'épimélète de l'*emporion* de 98/97 a.C.

Οἰνοπῶλαι  
Ἔρμει καὶ Διονύσῳ καὶ Ἀπόλ-  
λωνι ἐπὶ ἐπιμελητοῦ τῆς  
νήσου Μηδείου τοῦ Μηδείου Πε(ι)-  
ραιέως καὶ τοῦ ἐπὶ τὸ ἐνπόριον Δί-  
ονυσίου τοῦ Ἀθηνοβίου Εὐπτυρίδου

Découverte au sud de l'agora des Compétaliastes, elle nous assure encore une fois du rôle que jouait l'épimélète de l'*emporion* dans cette région et nous apprend que le commerce du vin y était également pratiqué.

En conclusion, rappelons les éléments qui permettent de localiser la zone de l'*emporion* délien sur le Front de mer au sud du port sacré : la présence de trois (et probablement quatre) magasins dont les grandes pièces indépendantes et les *sekômata* à mesure unique, de capacité importante, paraissant adaptés au commerce de gros ; la découverte d'inscriptions attestant que cette zone est contrôlée par l'épimélète athénien de l'*emporion* ; enfin, les attestations de l'activité de marchands d'huile italiens et des marchands de vin. Le tout est chronologiquement bien situé dans la première décennie du 1<sup>er</sup> siècle a.C. mais le développement de l'*emporion* dans cette zone remonte plus probablement aux années 130-120, parallèlement à l'établissement de l'agora au nord du port ("agora de Théophrastos"). Contrairement à ce que pensait P. Roussel, le contrôle d'Athènes sur l'*emporion* ne s'est donc pas relâché, même s'il ne reste plus qu'un seul épimélète de l'*emporion* : Ariarathès, au début du 1<sup>er</sup> siècle, a su imposer à Délos les nouveaux poids et mesures athéniens et les *Olearii* italiens s'y sont conformés, même si le nouveau *sekôma* leur a été offert par un magistrat romain.

Mais quels étaient la fonction et le statut exacts des magasins du Front de mer ? On a constaté que les magasins β et γ étaient exactement symétriques, avec des vestibules et escaliers d'accès à l'étage disposés en miroir : or le *sekôma* n° 4 a été découvert dans la première pièce à droite de la cour du magasin γ tandis que le *sekôma* n° 3 provient de la première pièce à gauche du magasin β. Celle du magasin γ est munie d'une fenêtre, ce qui pouvait aussi être le cas de celle du magasin β<sup>59</sup>. Il est tentant de penser que ces pièces donnant sur la cour et abritant un *sekôma* étaient communes à l'ensemble des négociants du magasin : chacun occupait une pièce indépendante mais pouvait utiliser les mesures officiellement reconnues par l'administration athénienne pour vendre sa marchandise.

Rappelons également que le *sekôma* du magasin γ (n° 4) a une forme différente de celui du magasin β (n° 3) : comme celui qui fut probablement offert par C. Julius César aux *Olearii*, il est muni d'une calotte hémisphérique en marbre. Le *sekôma* du magasin β (n° 3), de même que celui du magasin α (n° 2), est au contraire creusé d'une simple cavité qui accueillait un vase de métal. Pourtant, tous ces objets sont absolument contemporains. Il est donc vraisemblable que chaque forme avait une fonction différente : à cause des inscriptions évoquées plus haut, je serais portée à croire que les *sekômata* à calotte de marbre servaient à mesurer de l'huile tandis que les *sekômata* à cavité circulaire étaient dédiés au vin<sup>60</sup>. En effet, tous comportent des cuvettes de trop-plein qui n'auraient aucune utilité si on y mesurait des céréales.

59 Le mur séparant la pièce de la cour n'est conservé que sur une faible hauteur.

60 Ainsi que l'a souligné M. Brunet lors du colloque, cette hypothèse se heurte à une difficulté : le vin, tout comme l'huile, était transporté dans des amphores qui servaient à elles seules de jauges. Pourtant, un *sekôma* du 1<sup>er</sup> siècle a.C. découvert à Thasos porte une dédicace précisant qu'il était destiné au vin : Dunant & Pouilloux 1958, 101, n° 194. En outre, il n'est pas exclu que les *sekômata* déliens soient destinés à la vente sur échantillon pratiquée dans le cadre du *deigma* (sur ce sujet, voir Bresson 2008, 101-105). Je compte approfondir cette question dans une contribution ultérieure.

De ce fait, il n'est pas exclu que le magasin  $\gamma$  ait été un marché à l'huile et le magasin  $\beta$  un marché au vin. Cette spécialisation des zones de l'*emporion* (ou de l'agora) par type de produit vendu est bien attestée ailleurs par les sources<sup>61</sup>. Du fait de la similarité et de la symétrie des deux bâtiments et de la présence des *sèkômata* d'Ariarathès, on pourrait avoir affaire à de véritables marchés construits et gérés par l'administration athénienne, qui en aurait loué les pièces à des négociants indépendants. Au contraire, le magasin qui se trouvait dans l'îlot XIIa aurait appartenu aux *Olearii* italiens. Mais avant d'aller aussi loin dans l'hypothèse, il conviendrait de reprendre l'étude architecturale de ces bâtiments et de chercher des parallèles dans les autres espaces de vente et de stockage des *emporia* méditerranéens.